



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la mer

Question au Gouvernement n° 1439

Texte de la question

POLITIQUE MARITIME

M. le président. La parole est à Mme Annick Girardin, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

Mme Annick Girardin. Monsieur le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, le comité interministériel de la mer du 3 décembre a permis au Gouvernement d'avancer sur des dossiers importants, comme la piraterie, le transport pétrolier, la recherche marine ou encore les dispositions à venir sur les espaces maritimes. La mobilisation des milieux économiques aux dernières Assises de l'économie maritime de Montpellier, que le Premier ministre a ouvertes avec force, a été tout aussi importante. Pourtant, en dépit de votre investissement et la mobilisation de vos équipes, on ne parle de cet atout immense que sont l'économie maritime et ses perspectives considérables de développement pour la France qu'en cas d'événement social, d'événement spécial ou de crise.

Il y a aujourd'hui un manque de suivi, un manque de constance dans l'appréhension du fait maritime. Vous avez évoqué, voici quelques mois, des « causes orphelines » : le démantèlement des navires, les énergies marines, la lutte contre les pollutions marines, l'inventaire de nos ressources maritimes notamment en eaux froides... ces politiques pour lesquelles la dimension interministérielle est tellement lourde qu'elle manque souvent d'incarnation, ce qui me permet de paraphraser Henry Kissinger : « La mer... *Give me a name and a phone number !* » (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe RRDP.)

À mon sens deux écueils structurels freinent notre ambition. Premier écueil : des territoires qui manquent d'adhésion à une vision stratégique nationale. Parlementaire ultramarine pourtant très soucieuse de préserver les spécificités de mon territoire, je ne comprends pourtant pas cette résistance. Une collectivité, quelle qu'elle soit, peut et doit défendre ses intérêts, mais pas au mépris d'une ambition nationale ! Ce sont nos 564 ports que nous défendons, notre École nationale supérieure maritime, notre flotte de commerce... Ces querelles de chapelle ne nous aident pas.

Le second écueil, monsieur le ministre, au-delà de la difficulté de l'« interministérialité », est le défaut d'une administration de la mer qui puisse rassembler le monde maritime sans corporatisme et sans crise de confiance. Vous avez annoncé une délégation à la mer. Sera-t-elle en mesure de rassembler les territoires et d'aider le ministère dont vous êtes chargé à émerger ? (Applaudissements sur les bancs du groupe RRDP.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche. Chère madame Girardin, oui, la France a trop longtemps tourné le dos à la mer ! (Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)

Oui, la France doit relever le défi maritime ! Oui, la France doit assumer sa place de deuxième surface maritime mondiale, considérant tous les enjeux d'avenir, de croissance durable, de « croissance bleue » ! Un certain nombre de grandes mesures ont été annoncées, la semaine dernière, par M. le Premier ministre après la réunion d'un comité interministériel de la mer. Elles concernent l'efficacité économique, la défense du pavillon français. Il est nécessaire de veiller à ce que les mesures de compétitivité du pavillon puissent préparer les filières de demain.

Des mesures étaient attendues par les professionnels. Je pense notamment aux mesures de protection des navires sous pavillon français évoluant dans les zones de piraterie. Elles s'appliqueront sous l'autorité de M. le ministre de la défense. J'évoquerai également la modernisation de la flotte, l'éligibilité au grand projet d'investissements d'avenir et, notamment, les « navires du futur ». La loi de 1992 sera réformée. Les professionnels attendaient ces mesures. Cette impulsion a été donnée par le Premier ministre et par le Gouvernement. Ils ont souhaité que nous puissions, grâce à la mise en place d'une délégation à la mer, donc d'une structure administrative et politique, faire en sorte d'embrasser toutes les causes maritimes.

Nous pourrions ainsi donner des perspectives à notre politique maritime. C'est vrai pour les enjeux énergétiques, les enjeux nutritionnels, les transports maritimes et la compétitivité de nos ports. Nous sommes donc mobilisés pour que la France bénéficie de ce potentiel de croissance maritime, de croissance bleue durable et responsable ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SRC et RRDP.)*

Données clés

Auteur : [Mme Annick Girardin](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1439

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 décembre 2013](#)